

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>30/05/2018</b>	Dossier complet le : <b>30/05/2018</b>	N° d'enregistrement : <b>F09318P0192</b>

**1. Intitulé du projet**

Augmentation de la capacité d'évacuation et automatisé du pertuis de la Fourcade avec création d'un dispositif de continuité écologique

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**

Nom, prénom et qualité de la personne **M. Roland CHASSAIN, Président**  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 

2	5	1	3	0	2	2	9	5	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **Syndicat mixte ouvert**

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. sous rubrique b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements existants	- démolition et reconstruction du pertuis de la Fourcade avec doublement de la capacité d'échange hydraulique + création d'un dispositif de franchissement piscicole > élargissement de 24,5 m (actuel) à 42,6 m (futur, y compris dispositif piscicole)  - déplacement de 10 m vers l'est d'un épi bordant le grau (longueur de 280 m)  Le projet n'est concerné ni par un dragage marin, ni par un dragage fluvial.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

- démolition du pertuis de la Fourcade existant (13 vannes de 1,20 m de large) et reconstruction d'un ouvrage plus large et en partie automatisé (18 vannes de 1,60 m) intégrant un dispositif de continuité écologique et franchissement piscicole (2 passes de 3 m de large). Le fil d'eau des vannes reste inchangé.

- élargissement du grau débouchant en mer : déplacement de 10 mètres vers l'est de l'épi situé à l'est

- réaménagement des entonnements en amont du pertuis :

- en rive droite réfection à l'identique (enrochements bétonnés et rideau de palplanches),

- en rive gauche dragage de 25cm sur 380 m<sup>2</sup> (volume de 95 m<sup>3</sup>) et recul de berge sur une surface 315 m<sup>2</sup> (volume de décaissement de 450 m<sup>3</sup>)

## 4.2 Objectifs du projet

- augmenter les capacités d'échanges hydrauliques entre mer et étangs via le pertuis de Fourcade et en particulier les capacités de ressuyage
- assurer la manœuvrabilité des vannes et optimiser le fonctionnement de l'ouvrage
- assurer la continuité écologique entre mer et système lagunaire

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 17 mois seront programmés en 3 phases :

- phase 1 (durée estimée 7 mois) = aménagement des entonnements rive gauche amont et aval, déplacement de l'épi Est : l'épi sera reconstruit à l'identique (géométrie de l'ouvrage, granulométrie des matériaux) en réutilisant autant que possible les matériaux constitutifs de l'épi actuel (estimation de 60 % de réutilisation)
- phase 2 (durée estimée 6 mois) = construction d'un demi-pertuis coté Est : cette phase débutera par la démolition de la partie Est du pertuis actuel, alors que la partie Ouest du pertuis sera conservée pour assurer la continuité hydraulique et biologique. La construction de la partie nouvelle s'effectue à l'abri d'un batardeau en palplanches auto stables de dimensions 36 m x 17 m.
- phase 3 = démolition du pertuis actuel et construction du pertuis final partie Ouest (durée estimée 4 mois) : cette phase 3 comprendra la construction du dispositif de franchissement piscicole, l'entonnement amont rive gauche et la reprise des têtes des dalots du canal de l'Éolienne. Ces constructions s'effectueront à l'abri d'un batardeau en palplanches auto stables de dimensions 13 m x 17 m.

La continuité de la voie sur la digue à la mer sera assurée pendant les travaux : deux possibilités ont été envisagées :

- solution 1 = construction d'un passage busé en remblais côté étangs (82 m de long, 7,5 m de large, 16 buses de diamètre 1000 mm)
- solution 2 = construction d'un pont métallique côté mer à partir de l'angle aval du parking Est (52 m de long, 6,6 m de large), sur 2 culées en béton armé à terre et 2 piles métalliques dans le grau

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage réaménagé permettra :

- un doublement de la capacité hydraulique de l'ouvrage et donc des débits échangés toutes vannes ouvertes, grâce à l'élargissement du pertuis et au déplacement de l'épi en mer
- une optimisation des échanges hydrauliques entre mer et lagunes grâce à l'automatisation de tout ou partie des 18 vannes (actuellement les manœuvres sont manuelles et réalisées une fois par jour)
- une amélioration de la continuité écologique et en particulier du franchissement piscicole grâce à la création de 2 passes : l'une avec plan incliné et tapis à picots pour les anguilles (civelles en particulier) et l'autre avec macrorugosités pour les autres espèces

Les modalités de gestion des vannes seront établies en concertation avec les acteurs concernés et formalisées dans un "règlement d'eau" dont l'élaboration sera engagée en 2018.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- une procédure au titre de la loi sur l'eau à définir en concertation avec les services de l'État après leur examen du présent formulaire et de ses annexes
- une évaluation des incidences Natura 2000

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- pertuis : largeur totale après travaux, y compris dispositif de continuité écologique	42,60 mètres
- vannes : nombre et largeurs	18 vannes de 1,6 m de large + 2 vannes de 3 m de large
- épi : déplacement vers l'est	10 mètres
- réaménagement de l'entonnement amont rive gauche : dragage	25 cm sur 380 m <sup>2</sup> = 95 m <sup>3</sup>
- réaménagement de l'entonnement amont rive gauche : recul de berge	surface 315 m <sup>2</sup> -> 450 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

Parcelles 1368, 1371 et 1373

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 26' 41" 65E Lat. 43 ° 27' 23" 76N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté complémentaire du Préfet des Bouches-du-Rhône du 5 août 2014 autorisant le Conservatoire du littoral à recalibrer l'ouvrage hydraulique situé au PK 20,7 de la digue à la mer à Salin-de-Giraud (commune d'Arles) :

Le 3e considérant accorde à la digue à la mer le bénéfice de l'antériorité au titre de l'article 214-53 du Code de l'environnement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : système Vaccarès (une partie seulement du périmètre du projet) ZNIEFF de type II : Camargue fluviolacustre et lagunomarine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de Camargue
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone tampon de la Réserve de Biosphère Camargue - delta du Rhône (projet situé à 1,5 km à vol d'oiseau de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, classée monument historique)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Ramsar n° 346 "Camargue"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation par débordement du Rhône et submersion marine Approuvé par arrêté préfectoral du 7 février 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 1,4 km à vol d'oiseau du site 13.0158 de la base de données BASOL : Ancienne décharge les Salanquettes (déchets non dangereux)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : Ensemble formé par la Camargue
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Camargue (directive Oiseaux) - site FR9310019 ZSC Camargue (directive Habitats) - site FR9301592
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface à décaisser pour le recul de berge (10 m environ) est estimée à 315 m <sup>2</sup> ce qui représente un volume estimé à 450m <sup>3</sup> . Sur le linéaire correspondant à l'élargissement du pertuis, le fond de l'étang devra être abaissé de 25 cm (pour correspondre au fil d'eau des passes du pertuis) sur une surface évaluée à 380 m <sup>2</sup> (volume de 95m <sup>3</sup> ). Ces valeurs seront à préciser en phase projet par des levés topographiques et bathymétriques précis et actualisés. Environ 40% des matériaux de l'épi actuel ne pourront être réutilisés, ce qui correspond à un volume de 1950 m <sup>3</sup> à évacuer en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement (démolition / reconstruction à l'identique) de l'épi en mer :  Les matériaux constitutifs de l'épi actuel seront réutilisés autant que possible (estimation de 60 % de réutilisation, soit 5620 m <sup>3</sup> ) L'apport extérieur de blocs (toutes granulométries confondues) est estimé à 3450 m <sup>3</sup> .
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets temporaires (phase travaux) : la turbidité et le bruit engendrés par les travaux sur l'épi constituent une perturbation potentielle pour les poissons migrateurs amphihalins (anguille au stade civelle en particulier) : la programmation des travaux devra prendre en compte ces périodes sensibles. Effets permanents : le projet contribuera à l'amélioration de la gestion hydrosaline du système lagunaire et de la continuité écologique entre les étangs et la mer, et aura par conséquent des effets positifs sur la circulation des espèces entre les deux compartiments (poissons en particulier) et sur le transit sédimentaire des étangs vers la mer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réaménagement de l'entonnement en amont du pertuis (recul de berge) conduiront à la destruction de 315 m <sup>2</sup> de fourrés halophiles méditerranéens (code 1420, priorité moyenne) au profit de lagunes côtières (code 1150 - priorité forte) : cette incidence peut donc être qualifiée de positive.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une très faible consommation d'espaces sans véritable changement de nature : - déplacement de l'épi = bilan nul puisque consommation / restitution d'espaces maritimes - élargissement de l'entonnement amont (recul de berge sur 315 m2 environ) = transformation de milieux naturels terrestres en milieux naturels aquatiques
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques Inondation et submersion marines dont l'aléa est qualifié par le PPR approuvé le 7 février 2017  Le projet est situé dans un secteur soumis à l'érosion littorale : l'étude programmée par le SYMADREM (démarrage en 2018) comprendra une analyse spécifique des enjeux du site du projet (impact du déplacement de l'épi en particulier)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets temporaires (en phase travaux) : La réalisation des travaux engendrera une augmentation du trafic sur la voie d'accès au chantier (avenue Cousteau et piste dans sa continuité) : cette augmentation sera limitée dans l'espace (accès au chantier prédéfini) et dans le temps (durée des travaux). La circulation sera barrée sur la digue à la mer mais une solution technique (2 options) sera mise en œuvre pour assurer la continuité de la voie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Effets temporaires (en phase travaux) : La réalisation des travaux engendrera du bruit mais le projet en lui-même ne sera source d'aucun bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Effets temporaires (en phase travaux) : La réalisation des travaux pourra être source de vibrations notamment lors du chantier sur l'épi en mer.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets temporaires (en phase travaux) : cf. partie "Ressources" Les travaux engendreront la production de déchets : - les enrochements non réutilisés lors de la déconstruction / reconstruction de l'épi en mer : estimation à 1950 m3 - sédiments extraits pour élargissement / approfondissement de l'entonnement en amont du pertuis : estimation à 550 m3

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la modification / extension d'ouvrages existants et sans intérêt architectural ou paysager particulier. Les modifications apportées ne sont pas substantielles en matière de patrimoine ou de cadre de vie
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets temporaires (phase travaux) : - la continuité de la circulation sur la digue à la mer sera assurée pendant les travaux (2 propositions techniques dans avant-projet) Effets permanents : Les aménagements projetés permettront d'améliorer la gestion hydrosaline du système lagunaire et donc la coexistence des activités humaines (pêche en étangs, agriculture sur les propriétés riveraines) et des enjeux naturels en présence.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

sans objet

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets négatifs du projet sont des effets temporaires potentiels en phase travaux.

Les mesures de réduction prévues sont les suivantes :

- définition du calendrier des travaux avec prise en compte des périodes de sensibilité des espèces animales patrimoniales pouvant subir des dérangements ;
- pour le réaménagement de l'entonnement amont : pour maîtriser et confiner la turbidité, mise en place d'un dispositif d'isolement (polyane soutenu par pieux bois) sur l'ensemble du linéaire concerné ;
- pour les travaux de construction du pertuis : pour assurer la continuité entre mer et lagunes, les travaux sur le pertuis seront réalisés en deux phases : construction d'un demi-pertuis à l'est et maintien de la continuité par l'ouvrage existant (ouest), puis démolition / reconstruction de la partie ouest avec maintien de la continuité par la partie construite en phase 1.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences potentielles du projet découlant de la phase de travaux, la programmation des opérations sera établie en prenant en compte les périodes sensibles des espèces patrimoniales et les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances seront prises par les entreprises.

Le projet contribuera à l'amélioration de la gestion hydrosaline du système lagunaire, de la continuité écologique entre les étangs et la mer, et de la coexistence des activités humaines et des enjeux naturels en présence.

Le projet vise des effets positifs sur l'environnement. Les caractéristiques du projet font qu'il sera soumis à une procédure (à définir) au titre de la loi sur l'eau et à une évaluation des incidences Natura 2000.

Aussi, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Étude Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire - phases 1 et 2 (Parc naturel régional de Camargue - juillet 2013) - Augmentation de la capacité d'évacuation et automatisation du pertuis de la Fourcade - Avant-projet (SYMADREM - 2018) - Création d'un dispositif de continuité écologique et de franchissement pour alevins et poissons (ville des Stes-Maries-de-la-Mer - septembre 2017) - Arrêté complémentaire du Préfet des Bouches-du-Rhône du 5 août 2014 autorisant le Conservatoire du littoral à recalibrer l'ouvrage hydraulique situé au PK 20,7 de la digue à la mer à Salin-de-Giraud (commune d'Arles) - Extrait du CCTP de l'étude du système de protection littorale : paragraphe 3.3.4 "étude ponctuelle du grau de la Fourcade" - Documents relatifs au projet de règlement d'eau : présentation du contenu du futur CCTP après concertation avec les acteurs concernés, relevé de décisions de la réunion du comité technique du 21 juin 2017

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Arles le, 30 mai 2018

Signature



